

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 1790

présenté par  
M. El Guerrab

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 53, insérer l'article suivant:**

Le troisième alinéa de l'article 1 A de l'ordonnance n° 2005-722 du 29 juin 2005 relative à la Banque publique d'investissement est complété par la phrase suivante :

« Elle accompagne les candidats, âgés de plus de dix-huit ans et de moins de vingt-huit ans, qui souhaitent accomplir un volontariat dans les TPE et PME, implantées en France. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

A l'instar du Volontariat international en entreprise, service civique effectué à l'étranger en matière d'action culturelle, environnementale, humanitaire ou de développement technique, scientifique et économique, il est proposé de créer, sous l'égide de BPI France, un Volontariat Investissement PME qui pourrait inciter les étudiants de plus de 18 ans à suivre un stage dans les TPE ou PME implantées en France.

Cela permettrait notamment de créer un flux humain vers les territoires.